



Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués aujourd'hui à une énième chambre d'enregistrement. Nous avons longuement hésité avant de décider de siéger dans cette instance.

Plusieurs raisons à cela :

- la majorité des points abordés dans ce CTL ne sont plus **soumis à un avis**.
- pour le point n°1, seul point soumis au vote, les **marges de manoeuvres sont plus que limitées**, voire inexistantes.
- le point 4 à l'ordre du jour est **périmé**. Certes, la crise sanitaire est passée par là et l'urgence d'alors n'était pas de réunir le Comité Technique Local, mais quand bien même.
- **Et surtout !** point 6, le NRP ! Vous avez pris un malin plaisir à distiller des bribes d'informations aux agents, lors de réunions informelles ou de visites de postes ou encore lors de l'accueil des nouveaux agents, sans respect des instances et du dialogue social.

D'où notre hésitation...

M. le Président, sachez que nous ne sommes pas venu-e-s écouter vos éléments de langage ou les arguments que la Direction Générale vous a fournis pour nous vendre tous les bienfaits du Nouveau Réseau de Proximité.

Nous ne sommes pas dupes ! Ce Nouveau Réseau de proximité n'a rien de nouveau. En effet, qu'y a-t-il de véritablement nouveau à fermer et à regrouper des structures de plein exercice ?

ASR, géographie revisitée, NRP : la finalité demeure la même.

Et le contrat d'objectifs et de moyens n'inverse pas la tendance : celui de réduire le réseau. Selon la Direction Générale, ce projet se caractérisera notamment « par une augmentation importante du nombre d'accueils de proximité destinés au grand public ». Mais pour nous, la véritable proximité consiste d'abord et avant tout à maintenir l'ensemble de nos services de proximité, à faire vivre les accueils des services de plein exercice existants... À les renforcer... En cessant, par exemple, de substituer les accueils sur RDV aux accueils primaires... En mettant non seulement fin aux réductions des horaires d'ouvertures mais en revenant à un accueil physique toute la semaine.

Nous réaffirmons la nécessité de la présence de la DGFIP sur l'ensemble du territoire au travers de services publics de proximité de plein exercice.

Suite au confinement, en pleine période de retour d'expérience, vous avez choisi de continuer votre réforme sans tirer de sérieuses conclusions. Nous vous rappelons encore une fois, notre opposition à la destruction du réseau de proximité de la DGFIP pour lui substituer quelques grosses structures centralisées et quelques papillons volants n'apportant aucune réponse satisfaisante aux besoins des usagers, aucune garantie de présence et encore moins de pérennité.

Dans votre fiche préparatoire sur le NRP, vous évoquez une concertation menée avec les élus.

Sur tout le territoire national, des centaines de délibérations prises par les conseils municipaux et les conseils communautaires, pour s'opposer à la fermeture de leur service de proximité, SIP ou trésorerie, ont été balayées d'un revers de main.

Localement, vous avez parfaitement su jouer votre rôle de VRP des réformes pour endormir les moins méfiants à l'aide de cartes où une myriade de nouveaux points de contact apparaissent comme par magie, afin d'obtenir l'assentiment des élus locaux, leur faire avaliser cette nouvelle organisation, et de fait, leur faire porter la coresponsabilité de ce nouveau recul du service public.

Dans cette fiche, vous évoquez des entretiens tenus avec les agents. Peut-on parler de concertation ? La réponse est claire, pour l'intersyndicale, c'est NON. Nous n'avons pas la même définition de ce terme.

Vous nous direz donc, M. le Président, sur quel point vous envisagez d'examiner nos revendications alors que depuis des mois sur de très nombreux sujets (mutations, ouvertures au public, accueil sur rendez-vous...), nous avons été ignorés.

Plus que jamais, nous pensons que le réseau a besoin d'effectifs, de services de pleine compétence. Vous ne serez donc pas étonné si nous demandons :

- le retrait du plan Darmanin/Dussopt,
- l'abandon du NRP
- le recrutement massif de fonctionnaires de tous les grades.
- le maintien des services de pleine compétence